N°. 28

Monsieur

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Jeviens daprendre tout presentement av[illegible] par Monsieur Vaches queVous aviez ete tres Dangereusement malade, vous nedevez point Doutter queVous estant aussi sincerement attachée quejay lhonneur deVous lettre quejen naye concçeu vu fort grand Chagrin, cependant jmo fait le plaisir demasseurer par vne lettre quil mo fait voire que Monsieur Morand luy Escrivoit a ce Sujet queVous estez tout afait hors deDanger Permettez moy Monsieur deVous temoigner lapart quejay prise ala facheuse maladie que vous venez D'essuyer, et qui apensse étre ssi funeste atoutte la france parlaperte Irreparable que le Roy auroit faite enVous perdant, et par la Difficultée que lon auroit eue atrouver vn sujet digne de Vous Remplacer, Cest icy ou le Ciel prouve plus Evidamment quentout autre occasion La singuliere protection quil a detoustemps acordee a ce Royaume, et au Prince qui nous Gouverne en vous ayant rendüe sans Doutte ace Vous, et a ceux nom seulement detouttes la france

ARC 42 n° 34

mais Encore de ceux qui connoissent, & qui font cas de la vertue, & du vraye meritte, & enfin la joie que je ressens de votre heureuse convalessence, elle est si grande qu'il n'y a point de moment dans la journée que je ne rende des actions de grace à Dieu de celles qu'il nous a acordée en vous conservant, & je ne cesse de luy adresser continuellement [illegible]eux pour qu'il vous acorde une parfaite santé lequel en faste le retour, C'est ce que je vous souhaite, & suis avec un très profond respect

Monsieur

Votre très humble, & très obeiss^t. serviteur

Feyret

à Meyssac ce 30^e. may

Je vous dirè Monsieur que l'hopital est peu fourni de malade n'y en ayant pour le present que cent quarente, la tous, aboy des blessé en au nombre de 15. J'ay leu occasion d'observer ces jours i cy pour la seconde fois que c'est une erreur de croire que la section d'un ligament attaché cause l'impuissance des doigts par l'écartement, ou le desplacement des tendons flechisseurs des doigts, qu'on pretend qui arrive après cette section, puisque la cicatrice qui se fait après la guerison fait l'office de ligament

Je suis plus porté a croire quon doive attribuer cette accident aux accroissement et Dessechement qui a eu au tendons apres lapplication des remedes trops spiritueux quiles Desseche trops, dans le dessein que lon a de lenpeser mes de la pourriture, jnconvenients que lon pourroit a ce que je crois Eviter en se servant des Remedes balzamiques spiritueux et onctueux tel que lEsprit de therebentine, dailleurs les mauvaises conformation et les defectes de cicatrices sont encore produites, ce qui est presque toujours une suitte de la facon que lon a fait avec trop peu de menagement des Remedes trops dessicatives sur la fin dans lintention davancer les cicatrices.

Je me suis trouvée dans la dure necessité ces jours passé a couper totallement le ligament annullaire a un soldat a loccasion dune piqueure quil avoit recu autendon flechisseur propre du pouce qui occasionna des accidents terribles puisque les doigts et le dessus de la main commencoit a se gangrener, sitôt que je leus coupé tous les accidents cesserent, il est presque guerie, et remuer parfaitement ces Doigts jattends quil soit parfaitement guerie pour vous faire lobservation, et sy elle vous fait plaisir jaure lhonneur de vous lenvoyer, elle en sera curieuses par rapport au accidents auxquels il a fallu remedier, ce qui nous cede tel chose que lon nospeut faire que a la section de ce ligament

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Cette cause de quelle que nature
que soit quelle ~~[illegible]~~ si on
veut des ~~[illegible]~~ parties memes des corps
de leur ~~[illegible]~~ adherence ou de leur
vertu attractive ou quelles apartienne ~~[illegible]~~
de quelque agent ~~[illegible]~~ exterieur,
est une force ou qualité active qui produit dans les
corps un effet opposé a celui que
la chaleur y cause, ~~et~~ et c'est
cette qualité que les anciens ont
appellé ~~[illegible]~~, froideur frigus &c